ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME DU CALAISIS

Demande de concession de hutte Passe Pierre

HUTTE ACMC N° : …….....

N° DDAF : ……

Dossier à envoyer à : **M Grégory YPREEUW**

677 rue des 10 Censes

62215 OYE PLAGE

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre M YPREEUW au 06 29 23 89 58

Rappels :

- Le prix de la concession 2022/2023 est fixé à 190 €. Nous vous demandons d'éviter le paiement en plusieurs chèques
- Merci de notifier le numéro ACMC de votre hutte au dos de votre chèque et de libellé celui-ci à l'ordre de l'ACMC
- **Joindre obligatoirement 3 enveloppes affranchies (d'un timbre supérieur à 20 grammes) et libellées à votre adresse**
- La demande d'inscription de nouveaux concessionnaires doit être effectuée sur le document « demande d'ajouts de concessionnaires »
- Chaque concession doit être obligatoirement renouvelée avant le 31 juillet 2022
- La concession ne sera retournée qu'à la condition que **tous les concessionnaires de la hutte valident leur carte maritime avant le 31 juillet 2022** (sauf démission – voir article 3 et 11 du règlement intérieur)
- Toute fausse déclaration entraine la suspension de la concession
- Une demande incomplète ne sera pas prise en compte
- Ce document est disponible sur le site internet de l'association : *www.chasse-maritime-calaisis.com* Rubrique *: ADHESION ET CONTACT*

ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME DU CALAISIS

➢ ***Coordonnées complètes du responsable Hutte n° ……..***

Nom :	Prénom :
Adresse N° et rue :	
Code postal :	Ville :
N° de téléphone (obligatoire) :	
Adresse mail :	
N° de la carte maritime :	N° du permis de chasser :

Je soussigné(e), …… demande le renouvellement de la concession de hutte n° …… pour la saison 2022/2023.

Fait à : ***le :***

Signature (avec mention lu et approuvé) :

Autres concessionnaires					
NOM	PRENOM	N° TELEPHONE	N° CARTE	N° PERMIS	SIGNATURE